



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et de la Biodiversité

Administration de l'environnement

## Inspection Environnementale

IED2023

Rapport définitif

Date: 05/03/2024

### Base légale

Loi modifiée du 9 mai 2014 relative aux émissions industrielles.

### Données relatives à l'installation

<b>Société</b>	CIMALUX S.A.	<b>Date et durée de l'inspection</b>	20/10/2023 - 6 heures
<b>Lieu</b>	Laangegronn, L-3730 Rumelange	<b>Nature de l'inspection</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection à l'improviste
<b>Type de l'installation</b>	Production de clinker	<b>Étendue de l'inspection</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Installation complète <input type="checkbox"/> Partie de l'installation
<b>Catégorie de l'installation selon l'annexe I de la loi</b>	3.1.a - Production de clinker dans des fours rotatifs avec une capacité de production supérieure à 500 tonnes par jour. 5.5 - Stockage temporaire de déchets dangereux, d'une capacité supérieure à 50 tonnes, dans l'attente d'une activité de valorisation ou de coïncération.	<b>Participation d'organisme(s) agréé(s)</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Arrêté(s) ministériel(s) concerné(s)
1/20/0006 du 14/01/2021 tel que modifié par la suite

Résultat de l'inspection environnementale		
<b>0</b>	pas de non-conformités ou non-conformités levées	
<b>3</b>	non-conformités mineures <sup>(1)</sup>	NC1 – NC3
<b>0</b>	non-conformités significatives <sup>(2)</sup>	
<b>0</b>	non-conformités importantes <sup>(3)</sup> (recontrôle dans les 6 mois)	

**Légende :**

(1) Non-conformités mineures :

Infractions aux exigences matérielles ou formelles qui n'ont visiblement pas d'impacts sur l'environnement (santé humaine et environnement) et les valeurs limites d'émission sont respectées.

(2) Non-conformités significatives :

Infractions aux exigences matérielles ou formelles qui ont un impact sur l'environnement.  
 et/ou les valeurs limites d'émission ne sont pas respectées  
 et les valeurs limites aux points d'immission sensibles sont respectées (qualité environnementale maintenue)

(3) Non-conformités importantes :

Infractions aux exigences matérielles ou formelles qui ont un impact imminent et important sur l'environnement et/ou les valeurs limites d'émission ne sont pas respectées et les valeurs limites aux points d'immission sensibles ne sont pas respectées.

N° NC	NC de	Observation faite lors de l'inspection	Suivi des mesures pour lever la NC	Disposition législative visée	Délai
NC1	2018	La NC2 de la dernière inspection n'est pas levée. Le site n'est pas couvert par une autorisation délivrée en vertu de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.	L'exploitant a introduit un dossier de demande en date du 3 juillet 2019 auprès de l'Administration de la gestion de l'eau. Le dossier est en cours d'instruction auprès de cette administration.	Loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau	/
NC2	2022	La NC4 de la dernière inspection n'est pas levée. La liste des établissements classés autorisés n'est pas à jour (exploitation de 2 tours aéroréfrigérantes non couvertes par l'autorisation d'exploitation).	L'exploitant a introduit un dossier de demande en date du 26/02/2024 auprès de l'Administration de l'environnement. Le dossier est en cours d'instruction auprès de l'administration.	Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés	/
NC3	2022	La NC7 de la dernière inspection n'est pas levée. Le journal reprenant les données importantes relatives à la gestion des déchets n'est pas certifié au moins une fois par semaine par le responsable de l'établissement ou par son représentant.	L'exploitant a introduit un dossier de demande en date du 26/02/2024 auprès de l'Administration de l'environnement afin de modifier cette disposition de l'autorisation d'exploitation. Le dossier est en cours d'instruction auprès de l'administration.	Cond. 2.d de l'art. 5 de l'arrêté	/

Périodicité des inspections programmées	
Périodicité actuelle	2 ans
Conclusion suite à la présente inspection	<input type="checkbox"/> Périodicité inchangée <input checked="" type="checkbox"/> Périodicité modifiée
Prochaine inspection	2025